UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement

VICE PRESIDENCE EN CHARGE DU MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ENTREPREUNARIAT FEMININ Moroni, le 25/01/2010

Le Vice Président,

Nº10-10 /VP-MFBEF

Exposé de motifs du budget 2010

Depuis 2008, le pays a amorcé un retour à une stabilité constitutionnelle longtemps mise à mal par la crise Anjouanaise. Ce retour progressif de la stabilité politique a été renforcé suite au succès massif du référendum constitutionnel du 17 mai 2009, portant révision de la constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001. Cette reforme constitutionnelle est essentiellement marquée par la consolidation de l'appareil institutionnel de l'Etat et par une meilleure définition des compétences de l'Union et de ses démembrements.

Globalement, ce processus de réinstauration de la stabilité constitutionnelle a non seulement permis le renforcement de la confiance de nos partenaires à travers la reprise de l'aide extérieure mais aussi et d'une manière générale, a permis la mise en place d'un programme A.U.P.C suivi immédiatement après, par un autre programme au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), négocié pour une période de trois (3) ans.

Pour ce faire, ce programme FRPC met l'accent sur la nécessité d''un budget consolidé et concerté dans l'ensemble des entités. Aussi, ce budget doit être transparent, harmonisé et surtout respecter intégralement le cadrage macroéconomique négocié en recettes internes comme en dépenses courantes primaires. Ce programme qui couvre la période triennal 2009-2012, vise essentiellement à réduire le déficit budgétaire primaire de moitié à l'horizon 2012, de manière à dégager davantage de ressources pour assurer le service de la dette, épauler l'augmentation des dépenses sociales et d'investissement à un minimum de 1,7 % du PIB, et permettre de réduire les arriérés de paiement intérieurs.

D'une manière générale, en fin 2012, ce programme devrait permettre d'enregistrer entre autres, des recettes intérieures porter à un minimum de 14 % du PIB, contenir la masse salariale à travers la finalisation du processus de reforme de la fonction publique et une gestion efficace des effectifs. Fortement bâtit à partir des perspectives du programme, le budget 2010 constitue la pierre angulaire de ce dernier en ce sens qu'il formalise les principales reformes portées par ce programme.

Cela étant, la présente note expose d'une part, sur la situation politique et économique 2008-2009 (1) et d'autre part, les perspectives budgétaires en 2010 (11);